

Avant-propos

Le présent volume, fruit de la VII^e Rencontre des Dix-neuviémistes polonais organisée à l'Université Adam Mickiewicz en automne 2021, entend contribuer à la réflexion autour de l'héritage au XIX^e siècle. Hétérogène et complexe, cette notion se trouve « au centre d'une toile d'araignée juridique, historique, culturelle et psychologique que l'on peut considérer comme l'épistémologie française de la famille »¹, selon la définition de Michael Lucey. Embrassant cette perspective pluridimensionnelle préconisée par le chercheur américain, les contributeurs de ce volume envisagent les représentations littéraires de divers types de familles, naturelles ou imaginaires, biologiques ou adoptives – celles qui adoptent et celles qu'on choisit soi-même –, dans le but de saisir la dynamique du don inscrit dans le temps au sein de différentes communautés familiales, nationales, religieuses, scientifiques ou artistiques dont se tisse le corps social au XIX^e siècle.

Au lendemain de la Révolution française, le concept d'héritage est au centre de divers débats qui touchent la constitution politique, économique et culturelle de la France. Comment hériter d'une *fin du monde* ? – puisque c'est ainsi qu'à la charnière des siècles de nombreux écrivains perçoivent les événements déclenchés par la prise de la Bastille et la chute de l'Ancien Régime. Comment reprendre la plume et prétendre à la continuité du geste littéraire quand « l'unité du monde social se romp[t] de toutes

¹ M. Lucey, *Les Ratés de la famille : Balzac et les formes sociales de la sexualité*, trad. D. Eribon, Paris, Fayard, 2008, p. 33.

parts »² ? Émigrés, proscrits, dessaisis, les premiers romantiques – mais pas seulement, parce qu'on retrouve la même posture chez les symbolistes et les décadents à la fin du siècle – se mettent souvent en scène en tant que déshérités à la fois du passé et de l'avenir, ou, plus prosaïquement, de leur fortune. Face à cette dépossession qui est vécue comme une crise existentielle, la littérature peut avoir une fonction thérapeutique, permettant de revendiquer des lignages plus ou moins imaginaires qui réconfortent la morale des hommes et des femmes de plume en manque d'autorité ou, au contraire, en aidant ceux-ci à rompre définitivement avec le passé dans un geste jubilatoire de « parricide moderniste »³.

De fait, l'acception politique d'un héritage révolutionnaire difficile ou impossible à assumer se combine à celles liées plus directement à l'économie, à la définition moderne de la famille, ainsi qu'à la façon de les représenter. Pour ce qui en est de la première, la Révolution française a révoqué le droit d'aînesse, morcelant les grandes fortunes aristocratiques et introduisant le principe d'égalité entre les héritiers, entériné dans le Code civil et défendu par les économistes libéraux tout au long du siècle⁴. Mais la loi successorale continue à faire débat : si les ultras œuvrent pour la réinstauration du droit d'aînesse et la consolidation des fortunes, les socialistes dénoncent le principe même d'héritage au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité des individus travaillant pour leur propre bonheur. Ce différend trouve son écho dans la littérature d'idées, chez Chateaubriand et Leroux, pour prendre un exemple de deux camps idéologiques opposés, ainsi que dans la fiction, notamment dans le genre du roman judiciaire dont la formule se profile sous la plume de Balzac.

² Ch. Nodier, « Du fantastique en littérature », dans : *Revue de Paris*, t. XX, 1830, p. 223.

³ U. Eco, « Sulle spalle dei giganti », dans : *Sulle spalle dei giganti. Lezioni alla Milaneseiana 2001-2015*, Milano, La nave di Teseo, 2017, p. 21 ; cité ci-dessous par A. Starón.

⁴ Cf. Ph. Steiner, « L'Héritage au XIX^e siècle en France. Loi, intérêt de sentiment et intérêts économiques », *Revue économique*, 2008/1, p. 75-97.

Outre sa fonction politique et économique, la loi successorale remodèle aussi les rapports au sein de la famille. Tocqueville l'a bien vu : « La division des patrimoines qu'amène la démocratie contribue peut-être plus que tout le reste à changer les rapports du père et des enfants »⁵. La littérature enregistre ses nouveaux rapports domestiques souvent marqués par la discorde que sème un héritage à venir – que l'on songe à l'importance du thème dans *La Comédie humaine* ou encore dans le cycle des *Rougon-Macquart* où l'idée est mobilisée également dans son acception biologique – celle de l'hérédité.

En outre, tout au long du siècle, divers auteurs représentent dans leurs fictions des déshérités, des révoltés, des bandits plus ou moins généreux qui livrent une guerre à leur famille et à la société qu'ils trouvent injustes. Ces protagonistes recourent souvent à des subterfuges pour accaparer un héritage qui ne leur revient pas de droit : astuces légales, procès devant les tribunaux, mais aussi vols et meurtres peuvent être employés pour entrer en possession d'un bien désiré ou convoité à autrui – d'où l'importance de notre deuxième notion, celle de subterfuge, pour saisir la dynamique de l'héritage au XIX^e siècle.

Il arrive également qu'on refuse l'héritage, qu'on s'esquive, qu'on fugue loin de sa famille et de son destin. Comme l'écrit Franziska Meier, au XIX^e siècle « ce n'est plus celui qui lègue qui se trouve au centre de l'attention, mais celui qui hérite et qui remet en question ce qui lui est transmis, ou bien : celui qui attire bruyamment notre attention sur son geste »⁶. De fait, l'héritage – que ce soit fortune ou formation – peut s'avérer un fardeau, une charge qu'on refuse d'assumer en revendiquant hautement le principe de liberté individuelle et de sa singularité, ce que l'on voit surtout dans les fictions d'héritage de la fin du siècle, chez Huysmans, Mirbeau et Krysinska.

À un autre niveau, la question de l'héritage se pose aussi dans le contexte des biens immatériels, à savoir de l'identification esthétique et du

⁵ A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Pagnerre éditeur, 1850, t. II, p. 219.

⁶ F. Maier, « Avant-propos », dans : F. Meier, B. Diaz, F. Wild (dir.), *Les Héritages littéraires dans la littérature française (XVI-XX^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 10.

patrimoine. Depuis le romantisme, les écrivains se plaisent à choisir leur lignée ou, autrement dit, établir leur propre généalogie esthétique : Dante, Rabelais, Shakespeare, Byron, Scott, *etc.*, autant de pères spirituels que l'on se reconnaît souvent contre d'autres maîtres et contre la tradition nationale. Parfois ces identifications relèvent d'une boutade ou d'un paradoxe ; parfois on assiste aussi à un certain gommage des traces d'une influence que l'on a du mal à assumer – autant de subterfuges pour asseoir sa légitimité artistique tout en reniant ses pères spirituels. Cette posture est visible tout autant chez les premiers romantiques en rupture de ban avec l'esthétique classique, que chez Jules Michelet méconnaissant ses premiers maîtres à penser.

Enfin, le tour d'horizon serait incomplet sans effleurer au moins la vaste question de l'héritage du XIX^e siècle dans le monde contemporain. Loin de toute évidence ou facilité d'interprétation, les œuvres des monstres sacrés du (post)romantisme – Hugo et Flaubert en premier – continuent à faire débat dans le champ politique tout en inspirant les nouvelles générations d'artistes et de littéraires. Transformé en un capital culturel et un patrimoine crucial pour définir l'identité française, le XIX^e siècle continue à être celui dont on hérite culturellement – souvent, pour notre plus grande joie.

Marta Sukiennicka